

**DON AUX SINISTRES D'HAÏTI**

007/2010

M. BOURGEOIS présente le rapport.

Un tremblement de terre majeur a frappé HAÏTI dans la nuit du 12 au 13 janvier 2010, à l'origine d'un nombre très important de victimes et de sans-abri.

La situation d'urgence que réclame l'ampleur des dégâts est telle que les appels aux dons se multiplient pour secourir cet Etat, désormais démuné de tout. Le Ministère des Affaires Etrangères encourage même les Collectivités Territoriales à participer à un effort international de solidarité avec Haïti.

Dans cette perspective, il est proposé d'effectuer un don à Action contre la faim, ACF International. Ce don de 6000 € sera prélevé à l'article 6574 sur le budget 2010.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir délibérer sur ce point.

7

Considérant le séisme ayant frappé Haïti dans la nuit du 12 au 13 janvier 2010,

Considérant l'appel à toutes les solidarités pour apporter de l'aide à cet Etat,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITÉ**,

**DECIDE** d'effectuer un versement de **6000 €** à **Action contre la faim, ACF International**

**DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2010.

**Mme CORMON** annonce l'organisation à Etréchy d'un week-end spécial Haïti le 14 février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

CN 29 I 2010

CN 29 I 2010